Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-26, article L 2121-25, R 2121-11,
VU le règlement intérieur du conseil municipal de BESNE, adopté le 18 Juin 2020,
CONSIDERANT le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal de BESNE 19 Mai 2022 tel que présenté en séance et ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

➢ **d'approuver le procès-verbal de la séance de conseil municipal de BESNE du 19 Mai 2022.**

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

MAIRIE de BESNE

Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/002

RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE 2022/2027
AUTORISATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION DU MARCHE

VU la fin du marché de restauration scolaire et extrascolaire actuel (période 2017 / 2022) fixée au 31 août 2022

VU la procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert publié le 30 avril 2022 au JOUE et au BOAMP *(*)* :

- Lot n° 1 : fourniture et service de restauration scolaire et extrascolaire
- Lot n° 2 : fourniture de repas au multi-accueil « Les Diablotins »

CONSIDERANT qu'à la fin de la procédure de consultation fixée le 7 juin 2022 à 12h :

- 1 proposition a été reçue pour le lot n° 1 (CONVIVIO RCO)
- 3 propositions ont été reçues pour le lot n° 2 (API RESTAURATION, CONVIVIO RCO, ANSAMBLE)

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'appel d'offres du 20 juin 2022, d'attribuer le marché de restauration scolaire et extrascolaire, comme suit :

- **Lot n° 1 : CONVIVIO RCO (offre de base, liaison chaude)**
  Prix du repas enfant et adulte : 2,9013 € TTC
  Frais fixes, y compris mise à disposition de personnel (base 2 300 heures par an) : 53 989,625 € TTC / an
  Option 2L1 compost in situ : 0,0527 € TTC par couvert

  Sur la base d'un prix unitaire par repas (y compris compostage) x par un nombre de convives x par un nombre de jours + les frais fixes, le montant annuel du lot 1 est estimé à 219 035 € TTC à date de signature du marché

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207002-DE

L'option 1L1 (liaison froide) n'a pas été retenue

- **Lot n° 2 : CONVIVIO RCO (offre de base, repas froids + goûters)**
  Prix du repas 6 / 12 mois : 2,3948 € TTC
  Prix du repas 12 / 18 mois : 2,8168 € TTC
  Prix du repas + de 18 mois : 3,3127 € TTC
  Prix du goûter 6 / 12 mois : 0,9179 € TTC
  Prix du goûter 12 / 18 mois : 0,9179 TTC
  Prix du goûter + de 18 mois : 1,0761 € TTC

Sur la base d'un prix unitaire par repas x par un nombre de convives x par un nombre de jours, le montant annuel du lot 2 est estimé à 14 530 € TTC à date de signature du marché

L'option 1L2 (repas adulte) n'a pas été levée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise Madame le Maire à signer les pièces constitutives du marché de restauration scolaire et extrascolaire (lot n° 1) et de fourniture de repas au multi-accueil « Les Diablotins » (lot n° 2) pour la période 2022 / 2027 (3 ans+1+1) avec la société CONVIVIO-RCO**
- **Dit que les prix sont fixés, à date de signature du marché, aux bordereaux de prix joints à la présente délibération (lots 1 et 2)**

(*) JOUE : journal officiel de l'union européenne
BOAMP : bulletin officiel des annonces des marchés publics

VOTE : UNANIMITÉ

Le Maire,

Sylvie CAUCHIE

- *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/003

RESTAURANT SCOLAIRE
NOUVEAU TARIFS

VU l'attribution et la signature du marché de restauration scolaire et extrascolaire à la société CONVIVIO-RCO
CONSIDERANT l'évolution du montant du marché, représentant en moyenne une augmentation de 41cts par repas par élève.
CONSIDERANT la proposition d'augmenter le prix du repas de
Il est proposé de fixer les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE	
Tarif élève	**3,78 €**
Tarif panier	**1,03 €**
Tarif adulte	**6,09 €**
Tarif personnel communal	**4,47 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe les tarifs du restaurant scolaire tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus, à compter du 1er septembre 2022.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

MAIRIE DE BESNÉ (Ille-et-Vilaine)

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207004C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/004

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
MODIFICATION DES TARIFS

VU la délibération n°2022/07/003 du conseil municipal fixant les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2022,
CONSIDERANT que les tarifs de l'Accueil-Périscolaire Sans Hébergement (ALSH) sont calculés en intégrant le prix du repas, selon les forfaits,
CONSIDERANT la nécessité d'adapter les tarifs de l'ALSH,
Il est proposé de fixer à compter du 1er septembre 2022, les tarifs de l'ALSH comme suit :

ALSH	Forfait 1 MERCREDI MATIN 9h-13h30 (4h30 + repas)		Forfait 2 MERCREDI APRES-MIDI 13h30-17h30 (4h)	Forfait 3 MERCREDI ET VACANCES 9h-17h30 (8h30 + repas)	
	coût 2022	**Total avec repas**	coût 2022	coût 2022	**Total avec repas**
<380	3,69 €	**7,47 €**	**4,66 €**	4,85 €	**8,63 €**
381-533	7,89 €	**11,67 €**	**8,77 €**	9,06 €	**12,84 €**
534-746	8,23 €	**12,01 €**	**9,22 €**	9,41 €	**13,19 €**
747-1200	8,58 €	**12,36 €**	**9,47 €**	9,75 €	**13,53 €**
>1200	8,93 €	**12,71 €**	**9,91 €**	10,12 €	**13,90 €**
Petit-déjeuner facturé	**0,60 €**				

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207004C-DE

Veillée	Tarif sept 2022
2h vacances scolaires+ repas	5,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus, à compter du 1er septembre 2022.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Sylvie CAUCHIE

- *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/005

ACCUEIL PERISCOLAIRE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

CONSIDERANT le sondage réalisé auprès des parents d'élèves au cours de l'année scolaire 2021/2022 ;
CONSIDERANT la proposition d'avancer de 15mn l'horaire d'ouverture et de fermeture de l'Accueil Périscolaire
CONSIDERANT la nécessité d'apporter des modifications au règlement intérieur au vu fonctionnement du service
Il est proposé d'adopter le règlement intérieur, modifié, de l'Accueil Périscolaire tel que présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le nouveau règlement de l'Accueil Périscolaire annexé ci-dessous, à compter du 1er septembre 2022.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/02022*

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/006

ACCUEIL PERISCOLAIRE- PERI CENTRE
MODIFICATION DES TARIFS

VU la délibération n°2022/07/005 du conseil municipal modifiant le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire ;
CONSIDERANT les modifications des horaires d'accueil du service APS ;
CONSIDERANT la nécessité d'adapter les tarifs d'Accueil-Périscolaire et du Péri-Centre à ces modifications ;
Il est proposé d'adopter les tarifs énoncés ci-dessous :

APS

APS	coût 1/2h	cout 1/4h
<380	0,96 €	**0,48 €**
381-533	1,26 €	**0,63 €**
534-746	1,36 €	**0,68 €**
747-1200	1,59 €	**0,80 €**
>1200	1,82 €	**0,91 €**
Petit-déjeuner facturé		**0,60 €**

Péri-Centre

Coût 1/2h péri-centre	**Cout 1/4h péri-centre**
0,45 €	**0,23 €**
0,73 €	**0,37 €**
0,83 €	**0,42 €**
0,94 €	**0,47 €**
1,06 €	**0,53 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte les nouveaux tarifs des services de l'Accueil Périscolaire et du Péri-Centre énoncés ci-dessus, à compter du 1er septembre 2022.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François

ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent

ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/007

PARTICIPATION
AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2022

VU la loi du 31 mars 1990, instituant le Fonds de Solidarité Logement

CONSIDERANT que le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

CONSIDERANT que le Département et ses partenaires notamment la Caisse d'allocations familiales, Nantes Métropole, la CARENE et les bailleurs sociaux se sont mobilisés pour agir en solidarité et ont abondé un fonds spécifique « aides covid logement » pour soutenir les locataires qui rencontrent des difficultés de paiement de leur loyer.
A ce titre, la participation de la commune est sollicitée à hauteur de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de verser au titre du FSL 2022 une participation de 100€.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Sylvie CAUCHIE

- *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/008

Convention de groupement de commandes entre la CARENE et les villes de Trignac, Donges, Pornichet, Montoir-de-Bretagne, la Chapelle-des-Marais, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Joachim, Saint-André-des-Eaux, et de Besné, relatif au recours aux marchés du RESAH concernant les prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet – Autorisation de signature

Le marché relatif aux prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet arrivera à son terme en juillet 2022. Dans un objectif d'économies de moyens (humains et financiers), la CARENE a recherché une solution alternative à la relance d'une consultation et a opté pour le recours aux marchés du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) qui bénéficie de tarifs optimisés. Afin de permettre aux communes de la CARENE de moins de 20 000 habitants de bénéficier de ces marchés, la CARENE et les villes de Trignac, Donges, Pornichet, Montoir-de-Bretagne, la Chapelle-des-Marais, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Joachim, Saint-André-des-Eaux, et de Besné ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif au recours aux marchés du RESAH concernant les prestations de télécommunications en téléphonie fixe et mobile, VPN et accès internet désignant la CARENE comme coordonnateur du groupement ;**
- **D'autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les**

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207008-DE

marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/009

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE
TRAVAUX D'ENROBE AU PERRON

VU le Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2022,
CONSIDERANT les travaux d'extension des eaux usées sur le secteur du Perron réalisés par la CARENE en 2021,
CONSIDERANT que la commune organise des travaux de reprise de voirie pour un montant estimatif de 15 000€ HT, ce coût comprenant les 50% de fourniture et mise en œuvre de 5cm de BBSG/10 noir et la mise à niveau des regards d'assainissement
CONSIDERANT le projet de convention visant au remboursement de ces travaux par la CARENE à la commune Besné.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention de transfert de maitrise d'ouvrage.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- **approuve le projet de transfert de maitrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Besné et la CARENE pour des travaux d'enrobé au lieudit le Perron,**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont le texte est annexé à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférents.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/010

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIES

AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7
Vu le Code de l'Energie,
Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.
Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1er janvier 2024 (pour l'électricité).
Considérant que les marchés publics d'électricité en cours de la commune arrivent à terme :

- au 31/12/2023 pour l'électricité

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,
Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de :

- ***Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :***
  - 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
  - 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
  - 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA*

**Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur*

Considérant que la commune est adhérente au SYDELA et reverse 100% de la TCCFE,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207010-DE

- **D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

- *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/011

DESAFFECTATION - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU DELAISSE COMMUNAL CHEMIN DE LA BAUDAIS

VU l' article L.3111-1 du CG3P
VU le Code Général des Collectivités Publiques,
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3,
VU la demande d'acquisition, par Monsieur et Madame
l'une partie du délaissé communal (186m²), bordant leur parcelle cadastrée ZM 133.
CONSIDERANT que la partie du délaissé communal bordant la parcelle ZM 133 a perdu son caractère d'utilité publique,
CONSIDERANT que la procédure de déclassement d'une route communale est dispensée d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Ce délaissé de voirie n'étant plus utilisé pour la circulation piétonne et automobile, son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale.
CONSIDERANT l'avis du domaine en date du 04 mars 2022, fixant la valeur vénale de la partie du délaissé communal Route de Saint-Nazaire soumise à cession à 6€/m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **De désaffecter une partie du délaissé communal soit 186m²situé Chemin de la Baudais et bordant la parcelle cadastrée ZM 133.**
- **De déclasser cette partie du délaissé communal situé Chemin de la Baudais et bordant la parcelle ZM 133.**
- **De céder à Monsieur et Madame , une partie du délaissé communal bordant leur parcelle cadastrée ZM 133, au tarif de 6€/m². La surface cédée étant de 186m².**
- **Que les frais de géomètre ainsi que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.**
- **De charger Mme le Maire, de la signature de tout acte se rapportant à cette cession.**

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/012

TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Considérant que la modification des horaires d'ouverture de la Maison de l'Enfance nécessite la modification de la durée hebdomadaire dev certains postes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la modification de la durée hebdomadaire des postes suivants :

- **2 postes d'adjoint d'animation à 30h/sem => passage à 32h30/sem à compter du 01.09.2022**
- **1 poste d'adjoint d'animation à 30h/sem => passage à 32h30/sem à compter du 31.08.2022**
- **1 poste d'adjoint d'animation à 32h/sem => passage à 32h30/sem à compter du 31.08.2022**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,
Sylvie CAUCHIE

➢ *Affiché le 15/07/2022*

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	3
Votants :	22

L'an deux mil vingt-deux (2022), le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BESNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie CAUCHIE, Maire.
PRÉSENTS : Mmes CAUCHIE Sylvie, HERVY Christelle, MARTIN-LAUNAY Aurélie, MARTIN Catherine, MAHO Stéphanie, NICOU Sylvie, NOBLET Sylvie, LAMBERT Ghislaine, COLLOREC Nathalie
MM LE PEN Tony, DELDICQUE Joël, BAZILLE Christophe, HAUMONT Dominique, RAITIF Vincent, LUQUET Georges, BARBIN Michel, BROUSSARD Laurent, MICHOUX Gérard, MAILLARD Jean-François
ABSENTS EXCUSÉS : MORGANT Vanessa pouvoir à HERVY Christelle, SIMON Valérie pouvoir à LE PEN, MAHE Nicolas pouvoir à RAITIF Vincent
ABSENT NON EXCUSE : CADIO Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAITIF Vincent

N° 2022/07/013

SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT les pièces constitutives du dossier de demande de subvention de fonctionnement de l'association Badminton Besné Loisir ;
CONSIDERANT les critères pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;
CONSIDERANT la demande de subvention exceptionnelle de 600 € de l'association le Chant du Lièvre dans le cadre de l'organisation d'une soirée théâtrale le 10 décembre prochain ;
CONSIDERANT la demande de subvention exceptionnelle de 200€ de l'association de Tennis de Table pour l'achat de balles ;
CONSIDERANT les critères d'attribution d'une subvention exceptionnelle ;
CONSIDERANT l'examen de ces dossiers en commission Sports et Vie Associative le 30 juin 2022 ;
Au regard de ces éléments il est proposé d'adopter les subventions suivantes :

Nom	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Badminton Besné Loisir	450 €	
Le Chant du Lièvre		600 €
Tennis de Table		200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Adopte le montant 450€ de subvention de fonctionnement à l'association Badminton Besné Loisir pour l'année 2022,**
- **Adopte le montant 600€ de subvention exceptionnelle à l'association le Chant du Lièvre,**
- **Adopte le montant 200€ de subvention exceptionnelle à l'association Tennis de Table sous réserve que ladite association domicilie son siège social uniquement sur la commune de BESNE**

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 044-214400137-20220706-DEL202207013-DE

- **Indique que les subventions exceptionnelles seront versées uniquement sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.**

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire se trouvant en situation relevant d'un conflit d'intérêts quitte la salle et ne participe pas au vote

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les susdits jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Sylvie CAUCHIE

- *Affiché le 15/07/2022*